

Procès-Verbal

de la réunion du 16 mars 2015

Le onze mars deux mille quinze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **seize mars deux mille quinze**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.



ORDRE DU JOUR

- Comptes administratifs 2014
- Comptes de Gestions 2014
- Acquisition d'une tondeuse
- Acquisition de matériel divers
- Animation festive du 21 juin 2015
- Eaux de Vienne SIVEER – adoption des statuts
- Personnel communal - Ratios des Promu-Promouvables
- Terre Saine – élaboration du plan de gestion des espaces publics
- Questions diverses



L'an deux mille quinze, le seize mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

Étaient présents : M. LITT Claude, Mme ROY Estelle, M. TERRIÈRE Éric, Mme DAUNIZEAU Bénédicte, Mmes DEBENEST-OLIVIER Fabienne, LE REST Marie-Gwenaëlle, MARTIN Cécile, TEIXEIRA-RIBARDIÈRE Claudine, MM. BRAULT Olivier, DUPUIS Fabrice, DURIVault David, MACOUIN Bernard, QUINTARD Dominique.

Étaient absents représentés : MM. BELLINI Bruno (Mme ROY Estelle), MARCHOUX Éric (M. MACOUIN Bernard).

Madame Fabienne DEBENEST OLIVIER a été élue Secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal de la réunion du 9 février 2015

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 9 février 2015, le procès-verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2015 – 16.03 - 019 – Comptes administratifs 2014

Le Conseil Municipal, (hormis Monsieur Claude LITT, le Maire, qui ne prend pas part au vote) :

✓ délibérant sur les Comptes Administratifs du budget de la « Commune », des budgets annexes : « Chaufferie bois », et « Lotissement » de l'exercice 2014 dressés par Monsieur Claude LITT, Maire,

✓ après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite des comptes Administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Compte principal COMMUNE 2014

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations exercice	449 194.46	527 506.95	261 713.15	185 570.00
Résultat 2014		78 312.49	76 143.15	
Report 2013		5 700.00		145 542.53
Résultat de clôture		84 012.49		69 399.38
<i>Restes à réaliser</i>			31 398.00	13 361.00.
<i>Résultat définitif</i>				51 362.38.

Vote :

unanimité

unanimité

Compte annexe CHAUFFERIE BOIS 2014

Opérations exercice	19 405.79	20 748.49	18 546.41	14 627.32
Résultat 2014		1 342.70	3 919.09	
Report 2013		1 423.86		3 965.59
Résultat de clôture		2 766.56		46.50
<i>Restes à réaliser</i>			/	/

Vote :

unanimité

unanimité

Compte annexe LOTISSEMENT 2014

Opérations exercice	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultats 2014	0.00	0.00	0.00	0.00
Report 2013	424.58		0.00	0.00
Résultat de clôture	424.58		0.00	0.00
<i>Restes à réaliser</i>			/	/

Vote :

unanimité

unanimité

2/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes : « Chauffage bois » et « Lotissement », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2015 – 16.03 - 020 – Comptes de Gestion 2014

- Budget Principal -

- Budgets annexes : Chauffage bois – Lotissement - Photovoltaïque

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs 2014 de la Commune de JAZENEUIL : budget « principal », budget « Chauffage bois », budget « Lotissement », et budget « Photovoltaïque * », les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestions dressés par Madame la Comptable du Trésor, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la Commune de JAZENEUIL : budget « principal », budget « Chauffage bois », budget « Lotissement », et budget « Photovoltaïque * », de l'exercice 2014,

- après s'être assuré que Madame la Comptable du Trésor ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celle relatives à la journée complémentaire,

2. statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ déclare que les comptes de gestion de la Commune de JAZENEUIL : budget « principal », budget « Chauffage bois », budget « Lotissement », et budget « Photovoltaïque * », dressés pour l'exercice 2014 par Madame la Comptable du Trésor, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

* budget « Photovoltaïque * » n'a donné lieu à aucune écriture en 2014

N° 2015 – 16.03 - 021 – Acquisition d'une tondeuse

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition d'une nouvelle tondeuse autoportée.

La Commune de JAZENEUIL possède une tondeuse autoportée de marque Kubota depuis 2001. Elle nécessite annuellement un entretien avant la saison de tonte. L'entreprise BLANCHARD Motoculture qui en assure l'entretien, a établi un devis de 1 522.90 € TTC. Un devis complémentaire a également été établi pour des réparations assez conséquentes d'un montant de 3588.34 € TTC.

Une réflexion s'est donc imposée sur le changement de ce matériel.

Plusieurs entreprises ont été contactées : Blanchard Motoculture (marque : Kubota), Equip Jardin (marque : John Deere). L'entreprise Boutillon (marque : Toro) a également proposé de faire une offre.

Après des essais effectués par le personnel communal, il ressort les éléments suivants :

Machine	avantages	inconvénients
Kubota F 3090	Connaissance du matériel et du bon travail effectué Coupe mulching existante quasi neuve (2013) adaptable facilement sur la nouvelle machine Prêt à taux 0%	manque de confort (poste de conduite) pour l'utilisateur
John Deere 1570	Bon travail dans des conditions difficiles Prêt à taux 0%	Entretien et réparation sur Poitiers ou St Maixent l'Ecole Kit mulching nécessitant une intervention manuelle
Toro Z 7210	Confort de conduite et bon travail Prêt à taux 0%	Seulement 2 roues motrices → risque d'enlèvement sur certains sites difficiles Pas de possibilité d'attelage arrière Entretien et réparation sur Poitiers

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les propositions chiffrées des différentes entreprises :

Tondeuse	Montant HT	Reprise tondeuse sur le HT	Montant HT restant	Montant TTC	Reprise tondeuse sur le TTC	Montant TTC restant
BLANCHARD Kubota siège pneumatique	15 990,00 480,00	- 2 000,00	14 470,00	17 364,00		17 364,00
EQUIP JARDIN Johnn Deere	17 500,00			21 000,00	4 500,00	16 500,00
BOUTILLON Toro	17 500,00			21 000,00	2 000,00	19 000,00

Nota : Toutes les entreprises proposent le bénéfice d'un prêt à taux 0%.

Après étude des différentes propositions des entreprises, en tenant compte des remarques faites par le personnel utilisateur et de l'existence d'une coupe mulching quasi neuve adaptable facilement sur le matériel Kubota, le Conseil municipal après en avoir délibéré, retient à l'unanimité, la proposition de l'entreprise BLANCHARD Motoculture de PAYRE, pour le matériel ci-dessous :

Tondeuse Kubota type F3090	15 990.00 €
Kit homologation route	gratuit
Un siège pneumatique	480.00 €
Certificat d'immatriculation + plaque	gratuit
Reprise ancienne machine	- 2000.00 €
Montant total HT	14 470.00 €
TVA 20%	2 894.00 €
Montant total TTC	17 364.00 €

Le Conseil municipal prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à cette acquisition au budget primitif 2015 du budget principal, et demande l'imputation de la dépense en investissement à l'article 2188 de l'opération « Matériel divers ».

N° 2015 – 16.03 - 022 – Financement d'une tondeuse autoportée

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition d'une tondeuse autoportée de marque Kubota F3090 auprès de l'entreprise BLANCHARD Motoculture de PAYRE (86) pour un montant de 14 470.00 € HT, soit 17 364.00 € TTC.

L'entreprise BLANCHARD Motoculture propose le financement de ce matériel moyennant l'octroi d'un prêt à taux 0% par l'intermédiaire du service AGILOR du Crédit Agricole. Le capital serait remboursé par la Commune de JAZENEUIL et les intérêts par l'entreprise BLANCHARD.

Ce prêt est consenti à la Commune de JAZENEUIL sur les bases suivantes :

- Montant du financement : 14 470.00 €
- Taux : 0%
- Durée : 4 ans
- Périodicité des remboursements : trimestrielle
- Montant des échéances : 904.38 €
- Frais de dossier : 80 €
- Date de la 1^{ère} échéance : 15 mai 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition de financement de ce matériel par l'octroi d'un prêt à taux 0% auprès du Crédit Agricole (service AGILOR), et charge Monsieur le Maire de procéder à la signature des contrats sur les bases suivantes :

- Montant du financement : 14 470.00 €
- Taux : 0%
- Durée : 4 ans
- Périodicité des remboursements : trimestrielle
- Montant des échéances : 904.38 €
- Frais de dossier : 80 €
- Date de la 1^{ère} échéance : 15 mai 2015

Le Conseil municipal prend l'engagement d'inscrire en tant que de besoin les crédits budgétaires nécessaires au remboursement de ce prêt.

N° 2015 – 16.03 - 023 – Acquisition d’alarmes

Monsieur le Maire propose d’équiper la mairie et l’atelier technique d’alarmes pour les protéger contre le vol.

Il fait savoir qu’il a demandé auprès d’entreprises qualifiées une étude d’implantation et les devis correspondants :

- ODPP – Laurentin de JAUNAY CLAN
- Concept Sécurité de JAZENEUIL.

Le Conseil municipal avant de se prononcer souhaite l’établissement d’un devis par l’entreprise GV Elec de JAZENEUIL.

N° 2015 – 16.03 - 024 – Acquisition d’un tapis de table de cérémonie

Afin de procéder au remplacement d’un tapis de table usagé, le Conseil municipal demande l’acquisition d’un nouveau tapis de table de couleur bordeaux avec finition galon, conçu sur mesure, afin de célébrer notamment les cérémonies de mariage.

Cette acquisition est réalisée auprès de l’entreprise FABREGUE pour un montant de 318.30 € HT, soit 381.96 € TTC.

Le Conseil municipal prend l’engagement d’inscrire les crédits nécessaires à cette acquisition au budget primitif 2015 du budget principal, et demande l’imputation de la dépense en investissement à l’article 2188 de l’opération « Matériel divers ».

N° 2015 – 16.03 - 025 – Acquisition d’un dispositif de verrouillage sécurisé de la salle des fêtes

Dans un souci de sécurité et de régularisation de l’utilisation de la salle des fêtes notamment par les associations, le Conseil municipal accepte à l’unanimité le remplacement des différentes serrures des portes extérieures par des cylindres de sureté pouvant fonctionner avec un passepartout sécurisé.

Cet équipement est proposé par l’entreprise Guillaume JOUINEAU de LUSIGNAN pour un montant de 292.34 € HT, soit 350.81 € TTC.

Il conviendra toutefois d’ajouter à ce devis, l’acquisition de clés en nombre pour, le cas échéant, permettre aux associations d’en disposer à titre individuel.

Le Conseil municipal prend l’engagement d’inscrire les crédits nécessaires à ces acquisitions au budget primitif 2015 du budget principal, et demande l’imputation de la dépense en investissement à l’article 2188 de l’opération « Matériel divers ».

N° 2015 – 16.03 - 026 – Animation festive

Monsieur le Maire fait savoir que la Région Poitou-Charentes n'a pas retenu la candidature de la commune pour l'organisation d'une Nuit romane en 2015.

Aussi, une proposition a été faite au Conseil municipal et aux associations locales d'étendre au dimanche l'animation festive du samedi 20 juin 2015 organisée par « Jazeneuil en fête ». Le programme suivant avait été proposé :

- Une randonnée matinale suivie d'un pique-nique à midi
- Un bal avec le groupe Canapelli, l'après-midi.

Les réponses à cet appel ayant été trop peu nombreuses, Monsieur le Maire fait savoir qu'il a renoncé à cette organisation.

Il propose de reporter cette animation musicale avec l'accord du Jazeneuil Football Club pour le soir de la fête du 14 août.

N° 2015 – 16.03 - 027 – « Eaux de Vienne – SIVEER »
Modification des statuts du syndicat mixte

Dans le cadre de la fusion/dissolution des syndicats d'eau et d'assainissement de la Vienne au 1^{er} janvier 2015, une nouvelle entité a été créée et a été dénommée « Eaux de Vienne – SIVEER » lors de son Comité syndical du 24 février 2015.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est membre du syndicat mixte « Eaux de Vienne – SIVEER » et informe le Conseil municipal que par délibération en date du 24 février 2015, le Comité syndical d'Eaux de Vienne – SIVEER » a approuvé ses statuts.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation des statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne – SIVEER ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'approuver les statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne – SIVEER »,
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

N° 2015 – 16.03 - 028 – Personnel communal
Ratios Promus-Promouvables

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante, après avis du comité technique, de fixer le nombre d'agents pouvant être promus à un grade par rapport au nombre d'agents remplissant les

conditions d'accès à ce grade ; qu'à ce titre l'assemblée délibérante avait établi un projet qui a été soumis au Comité Technique.

Au vu de l'avis émis par le Comité Technique dans sa séance du 20 février 2015 :

⇒ Avis favorable à l'unanimité émis par le CTP

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- décident de retenir des ratios promus / promouvables de 100%, pour l'ensemble des grades permettant un avancement, sans condition complémentaire à celles prévues le cas échéant par les statuts particuliers des cadres d'emplois,
- rappellent que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement,
- indiquent :
 - que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre
 - que tout avancement de grade est conditionné par la nécessité de remplir les conditions exigées par les dispositions relatives à la formation de professionnalisation.
- rappellent que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement,
- indiquent :
 - que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre
 - que tout avancement de grade est conditionné par la nécessité de remplir les conditions exigées par les dispositions relatives à la formation de professionnalisation
 - que si le ratio calculé n'est pas un nombre entier, ce ratio sera arrondi à l'entier supérieur.

N° 2015 – 16.03 - 029 – Personnel communal

Modification de l'échelonnement indiciaire des agents relevant des Echelles de rémunération 3, 4, 5 et 6.

Avenants au contrat d'engagement

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 a revalorisé certains échelons des échelles indiciaires de rémunération 3, 4, 5 et 6, à compter du 1^{er} février 2014. Il a également prévu une revalorisation des indices bruts et majorés au 1^{er} janvier 2015.

Ainsi, il demande au Conseil municipal de l'autoriser à modifier les contrats en cours de :

- ✓ l'adjoint administratif de 2^{ème} classe, exerçant les fonctions d'employée de l'Agence Postale Communale et actuellement rémunéré sur la base du 2^{ème} échelon de l'échelle 3, à raison de 4.4/35^{ème} ;

en tenant compte de ces changements comme suit, à compter de la date rendant exécutoire cette délibération :

- ✓ adjoint administratif de 2^{ème} classe, qui sera rémunéré sur la base du 2^{ème} échelon de l'Echelle 3, IB 341, IM 322, à raison de 4.4/35^{ème} ;

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent ces propositions et autorisent Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat de travail des agents concernés afin de tenir compte des nouvelles dispositions à compter de la date rendant exécutoire cette délibération.

N° 2015 – 16.03 - 030 – Terre Saine
Élaboration du plan de gestion des espaces publics

Madame Estelle ROY rappelle le projet Terre Saine dans lequel la commune s'est engagée. Elle présente ensuite le dispositif Trame verte et bleue, outil d'aide à la préservation de la biodiversité, pour lequel la Région Poitou-Charentes apporte son aide financière.

Il existe 2 niveaux d'actions :

- Niveau 1 : Pass communal
- Niveau 2 : Plan d'action communal

Le projet peut comporter jusqu'à 10 fiches d'actions possibles, 4 minimum étant nécessaires pour obtenir des subventions de la Région à hauteur de 50% des dépenses plafonnées à 10 000 €.

La plus importante des actions représente l'élaboration du plan d'entretien et de gestion des espaces au travers de Terre Saine.

Sur ce point, des prestataires ont été contactés pour épauler le travail de la commission et des agents :

- FREDON avec une intervention très complète sur les espaces verts et la voirie : 5 675.00 € TTC
- CPIE avec accompagnement dans la démarche de réduction des pesticides et sensibilisation auprès du public et des scolaires avec des animations : 5 000.00 € (sans TVA)
- CYCLEUM (conseil en gestion écologique des espaces verts) avec accompagnement à la réalisation et formalisation du plan de gestion en tenant compte de l'état d'avancement du travail initié par la commission communale et le personnel : 3 600.00 € (sans TVA).

En 2012, un estimatif avait été réalisé par Prom'haies sur le volet technique du plan d'entretien et une communication 11706 €, mais cette association n'est pas recensée dans les prestataires retenus par la Région.

Il est également possible de faire appel à un stagiaire de « l'école du paysage » (500 €/mois sur 3 à 6 mois) ou un jeune en service civique sur 6 mois (fiche à remplir auprès de la Ligue de l'enseignement 115 €/mois + hébergement).

Outre le plan de gestion, d'autres actions peuvent être menées :

- des animations auprès du public et des enfants,
- une signalétique pour la communication,
- l'acquisition de matériel de désherbage alternatif des espaces verts.

Un dossier de candidature est à réaliser pour permettre d'obtenir des subventions de la Région Poitou-Charentes, mais aussi de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le Conseil municipal affirme son engagement dans le processus de réduction des pesticides et de la gestion raisonnée des espaces et souhaite y associer largement les particuliers. Un dossier sur le dispositif Trame verte et bleue de la Région sera constitué.

Questions diverses

Décès de Monsieur Rémy GAULT : Ancien Maire de ROUILLE et ancien Président du SIAEPA de LUSIGNAN, ses obsèques auront lieu le jeudi 19 mars à 15h00 à ROUILLE. Une gerbe communale sera déposée.

Visite des villages : poursuite des visites à envisager, des précisions seront faites lors de la prochaine réunion.

Eclairage public : la demande faite par un habitant du village de la Pétinière a été précisée. Cet éclairage concernerait des enfants du village qui se rassemblent pour du covoiturage afin de se rendre à leur établissement scolaire. Il existe des solutions à énergie photovoltaïque. Des renseignements seront pris auprès de SOREGIES.

Débit internet : amélioration par l'installation de fibre optique entre les répartiteurs et les sous répartiteurs. Il existe également une antenne GSM près de l'autoroute (le Coudreau) qui permet une meilleure desserte.

Containers de collecte : Une étude d'entourage des containers sera menée pour éviter leur renversement en cas de vent.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à vingt-trois heures et quarante-cinq minutes.

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal
en date du 16 mars 2015**

2015 – 16.03 – 019	Comptes administratifs 2014
2015 – 16.03 – 020	Comptes de Gestion 2014 - Budget Principal - - Budgets annexes : Chauffage bois – Lotissement - Photovoltaïque
2015 – 16.03 – 021	Acquisition d'une tondeuse
2015 – 16.03 – 022	Financement d'une tondeuse autoportée
2015 – 16.03 – 023	Acquisition d'alarmes
2015 – 16.03 – 024	Acquisition d'un tapis de table de cérémonie
2015 – 16.03 – 025	Acquisition d'un dispositif de verrouillage sécurisé de la salle des fêtes
2015 – 16.03 – 026	Animation festive
2015 – 16.03 – 027	« Eaux de Vienne – SIVEER » - Modification des statuts du syndicat mixte
2015 – 16.03 – 028	Personnel communal - Ratios Promus-Promouvables
2015 – 16.03 – 029	Personnel communal - Modification de l'échelonnement indiciaire des agents relevant des Echelles de rémunération 3, 4, 5 et 6 - Avenants au contrat d'engagement
2015 – 16.03 – 030	Terre saine - élaboration du plan de gestion des espaces publics
	Questions diverses

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Éric TERRIÈRE
Madame Bénédicte DAUNIZEAU	Monsieur Bruno BELLINI Absent représenté	Monsieur Olivier BRAULT
Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER	Monsieur Fabrice DUPUIS	Monsieur David DURIVault
Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Éric MARCHOUX Absent représenté
Madame Cécile MARTIN	Monsieur Dominique QUINTARD	Madame Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE